



DPM d'El Jadida

Région du
GRAND CASABLANCA - SETTAT

Département de La Pêche
Maritime

DELEGATION DES PÊCHES MARITIMES D'EL JADIDA

RAPPORT D'ACTIVITE



ANNEE 2017

Sommaire

INTRODUCTION	1
A. ACTIVITE DE PECHE	4
I. Flotte de pêche	4
a. Flotte immatriculée	4
b. Flotte active	4
b.1. Flotte côtière	4
b.2. Flotte Artisanale	5
II. Actes de gestion	5
III. Production	6
a. Production par site	6
b. Production par groupe d'espèces	6
c. Production par type de navire	7
d. Evolution de la production	8
IV. Suivi des plans d'aménagement	10
a. Suivi de la pêcherie poulpière	10
a.1. Flotte active	10
a.2. Repos biologique	10
a.3. Production par type de flottille	10
a.4. Contraintes et lacunes	10
b. Suivi de la pêcherie crevetteière	10
b.1. Flotte active	10
b.2. Production	11
c. Suivi de la pêcherie des petits pélagiques	11
c.1. Flotte active	11
b.2. Production	11
d. Suivi de la pêcherie des algues marines	11
d.1. Plan d'aménagement des algues marines	11
1. Période de pêche	12
2. Zoning	12
3. Quota de pêche	12
4. Effort de pêche	12
d.2. Préparatifs de la campagne 2017	12
1. Sensibilisation et Encadrement de la population maritime	12
2. Assainissement de la flotte artisanale	13
3. Respect de la traçabilité	13
4. Ramassage des algues à pied	13
5. Mesures d'accompagnement	13
6. Plan local de contrôle et de suivi de la pêche des algues marines	13
d.3. Déroulement de la campagne	14
1. Mesures du plan d'aménagement 2017	14
2. Logistique mise en place	15
3. La campagne en chiffre	15
d.4. Contraintes et défaillances	16
d.5. Faits marquants	16
d.6. Evaluation des stocks	16
V. Suivi du carburant détaxé	17
a. Consommation du gas-oil	17
b. Consommation d'essence	17
IV. Recettes liquidées	17
B. ACTIVITES LITTORALES	18
I. Aquaculture	18
II. Licence commerciale de pêche	19
C. POLICE DE PECHE ET LUTTE CONTRE LA PECHE INN	20
I. Contrôles réalisés	20
II. Infractions enregistrées	20
III. Suites données aux infractions	21
IV. Engins et produits saisis	21
V. Suivi et contrôle de la pêche INN	22
a. Bilan global chiffré	2
b. Déclarations de captures	22
c. Certificats de captures	24

D. ACTIVITES DE LA SÉCURITÉ, DU SAUVETAGE ET DE LA PREVENTION DE LA POLLUTION	25
I. Visites de sécurité	25
II. Construction navale	26
III. Avis aux navigateurs	26
IV. Sauvetage des vies humaines en mer	26
V. Prévention de la pollution	27
E. ACTIVITÉS DES INDUSTRIES DE LA PÊCHE MARITIME	28
I. Unités de valorisation des produits de pêche	28
II. Production des unités à terre	28
III. Emploi dans les établissements des industries de la pêche (par sexe)	28
IV. Mise en conformité de la filière pêche	28
a. Visite de mise en conformité	28
b. Mareyage	29
F. GESTION DES GENS DE MER	29
I. Emploi maritime (par sexe)	29
a. Inscription maritime	29
b. Marins actifs	29
c. Mouvements des marins	29
c.1. Pêche côtière	29
c.2. Pêche artisanale	29
c.3. Vedette de sauvetage	29
d. Dérogations	30
e. L'emploi au niveau des autres activités annexes	30
II. Formation maritime	30
III. Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS)	30
IV. Accidents de travail	30
V. Antenne médicale	31
G. BILAN DES PROJETS ET PROGRAMMES	31
I. Projets et actions réalisés	31
II. Projets et actions en cours	32
III. Projets et actions programmés	32
CONCLUSION	32

INTRODUCTION

La circonscription maritime d'El Jadida s'étend sur une longueur d'environ 150 km sur la côte atlantique, limitée par le centre de pêche de Sidi Rahal au nord et celui d'Oualidia (Province de Sidi Bennour) au sud.

La position stratégique de cette circonscription sur l'océan atlantique, lui confère un atout pour le développement de diverses activités de pêche. En effet, cette zone économique bénéficie, en plus du port d'El Jadida (pêche et plaisance), d'un des plus grands ports de l'Afrique, celui de Jorf Lasfar, à vocation de commerce et de pêche ainsi que de deux PDA : de Sidi Abed et de Lahdida.

PORT DE PECHE D'EL JADIDA

I. Localisation

a. Situation géographique

Le port d'El Jadida est à vocation de pêche et de plaisance. Il est situé dans la ville d'El Jadida à la position : latitude nord 33° 15' 32" N et longitude ouest 8° 29' 48" O.

b. Superficie de Terres Pleins

Superficie totale de 45 000 m² viabilisés en eau potable et en électricité.
Réseau d'assainissement absent au niveau du quai N° 3 et la cale de halage.

c. Bassins du port

Le plan d'eau est d'environ 7.5 ha destiné à la pêche

d. Balisage

Deux feux de balisage d'entrée de port vert et rouge respectivement sur les jetées nord et sud.
Une bouée verte de balisage à l'entrée du port mise en service le 03 mars 2016.

II. Infrastructures

a. Ouvrages de protection

Ces ouvrages ont une longueur de 1 160 ml. Ils concernent 2 jetées : l'une de 560 m au nord et l'autre de 600 m au sud.

b. Ouvrages d'accostage

Ils comprennent 535 ml de quais. Ils regroupent :

- Quai de l'avant-port d'une longueur de 75 m draguée à 6 m ;
- Une darse bordée sur 3 cotés de 460 m ;
- Ces quais sont destinés à la pêche et la plaisance

c. Moyens de mise à sec

Le port dispose d'un plan incliné à 5 % installé dans l'ancienne darse permettant la mise à sec des petites unités de pêche : calle de halage (70 m x 30 m), slip-way (20 m x 22 m), cabestan (30 CV), élévateur, chariot de hissage et remorques

III. Superstructures

- ✚ 01 halle aux poissons d'une superficie de 400 m².
- ✚ 01 unité de gestion des caisses normalisées en plastiques.
- ✚ 12 magasins pour les mareyeurs.
- ✚ 198 magasins pour les armateurs de la pêche artisanale.
- ✚ 40 magasins pour les armateurs de la pêche côtière.
- ✚ 01 chantier naval de construction et de réparation de navires de pêche.
- ✚ 03 ateliers artisanaux de construction et de réparation de navires de pêche (dont 1 est inactif).
- ✚ 01 fabrique de glace de capacité totale de 50 t/jour.
- ✚ 02 stations de carburant pour l'essence et pour le gas-oil.
- ✚ 01 antenne médicale d'une superficie de 77 m².
- ✚ 01 espace de formation d'une superficie de 390 m².
- ✚ 01 salle des épaves d'une superficie de 198 m².
- ✚ 01 centre de sécurité d'une superficie de 105 m².
- ✚ 01 Capitainerie

PORT DE PECHE DE JORF LASFAR

I. Localisation

a. Situation géographique

Le port de Jorf Lasfar est à vocation de commerce et de pêche. Il se situe à 17 Km au sud ouest d'El Jadida à la position : latitude nord 33° 07' 39" N et longitude ouest 08° 48' 47" O.

b. Superficie de Terres Pleins

Superficie totale de 110 ha viabilisés en eau potable et en électricité. Elle est équipée par des évacuations des eaux pluviales et des fosses septiques. La superficie destinée à la pêche est de 1.4 ha.

c. Bassins du port

Le plan d'eau est d'environ 190 ha. Le bassin de la pêche est de 3 ha.

d. Balisage

Tableau 1 : Balisage au port de Jorf Lasfar

Nom de l'établissement	Caractéristique du feu			Position géographique		Marque
	Couleur	Rythme	Portée lumineuse	Latitude nord	Longitude ouest	
Phare de Sidi Bouafi (51 m)	Blanc	Un éclat 5 sec	29 MM	33° 15'10"	8° 31'08"	Phare d'atterrissage pour le port d'El Jadida
Phare de Cap blanc (Jorf Lasfar) 17 m	Blanc rouge	1 occultation 6 sec	9 MM 6 MM	33° 09'50"	8° 37'38"	Phare de jalonnement
Bouée JL2	Blanc rouge	Un éclat 10 sec	8 MM	33° 07'12"	8° 39'24"	Bouée d'entrée au port
Feu du musoir de la jetée principale	rouge	Scintillant rapide 0,4 sec	8 MM	33° 07'39"	8° 38'48"	Feu de la passe d'entrée au port
Feu de l'épi	Rouge	2 éclats 6 sec	6 MM	33° 07'48"	8° 38'36"	Feu de bâbord
Feu de la contre digue	Vert	Iso phase 4 sec	6 MM	33° 07'42"	8° 38'42"	Feu de la passe d'entrée au port
Feu du guidage	Rouge blanc vert	3 éclats 6 sec	6 MM	33° 08'92"	8° 37'04"	Feu de chenal
Balisage des Ducs d'albe d'amarrage	Bleu	Feu fixe	2 MM	Postes à quai 2;3; (4-5);(6-7)		Signalisation des Ducs d'albe d'amarrage

II. Infrastructures

a. Ouvrages de protection

Ces ouvrages ont une longueur de 4 450 ml. Ils concernent une digue principale de 3 200 ml et une contre digue de 1 250 ml. La jetée de protection du bassin de la pêche est de 310 ml.

b. Ouvrages d'accostage

Ils comprennent 2 256 ml de quais et regroupent :

- Port de commerce : Quai d'une longueur de 1 921 ml ;
- Port de pêche : Quai d'une longueur de 157 ml ;
- Quai de servitude d'une longueur de 215 ml.

III. Superstructures

- ✚ 01 halle aux poissons d'une superficie de 600 m².
- ✚ 04 magasins pour les mareyeurs.
- ✚ 01 chantier industriel de construction et de réparation de navires de pêche (inactif).
- ✚ 01 fabrique de glace de capacité totale de 40 t/jour.
- ✚ 02 stations de carburant pour l'essence et le gas-oil (dont une est fermée).

PDA DE LAHDIDA

I. Localisation

a. Situation géographique

Le PDA de Lahdida est situé à 40 Km au nord est d'El Jadida à la position : latitude nord 33° 24' 27,56" N et longitude ouest 08° 08' 55,55" O.

b. Superficie de Terres Pleins

Superficie totale de 3 500 m² viabilisés en électricité et alimentés en eau des puits. Elle est équipée par des évacuations des eaux pluviales et des fosses septiques.

II. Infrastructures

Le PDA ne dispose d'aucune infrastructure de protection ou d'accostage.

III. Superstructures

- ✚ 01 halle aux poissons d'une superficie de 140 m²
- ✚ 40 magasins pour les pêcheurs d'une superficie de totale de 360 m²
- ✚ 01 bloc administrative d'une superficie de 150 m²
- ✚ 01 chambre froide d'une superficie de 25 m²
- ✚ 01 salle de prière d'une superficie de 42 m²
- ✚ 02 blocs sanitaires d'une superficie de 12 m²
- ✚ 01 distributeur du carburant d'une superficie de 28 m²
- ✚ 01 groupe électrogène de 18 m²
- ✚ 01 atelier mécanique d'une superficie de 18 m²
- ✚ 01 poste de garde de 20 m²
- ✚ 01 château d'eau d'un volume de 27 m³ lié à un puits

PDA DE SIDI ABED

I. Localisation

a. Situation géographique

Le PDA de Sidi Abed est situé à 29 Km au sud ouest d'El Jadida à la position : latitude nord 33° 03' 20,6" N et longitude ouest 08° 41' 11,7" O.

b. Superficie de Terres Pleins

Superficie totale de 13 635 m² viabilisés en électricité et alimentés en eau des puits. Elle est équipée par des évacuations des eaux pluviales et des fosses septiques.

II. Infrastructures

Le PDA ne dispose d'aucune infrastructure de protection ou d'accostage.

III. Superstructures

- ✚ 01 halle aux poissons d'une superficie de 277 m².
- ✚ 72 magasins pour les armateurs de la pêche artisanale.
- ✚ 01 atelier artisanal de réparation de barque de pêche.
- ✚ 01 atelier mécanique.
- ✚ 01 fabrique de glace de capacité totale de 5 t/jour.
- ✚ 01 chambre froide d'une puissance frigorifique de 3,54 kw.
- ✚ 01 local de stockage et de lavage des caisses d'une superficie de 44,3 m².
- ✚ 01 station de carburant pour l'essence d'une de capacité de 5 t.
- ✚ 01 antenne médicale d'une superficie de 36 m².
- ✚ 01 salle polyvalente d'une superficie de 36 m².
- ✚ 01 local de saisie d'une superficie de 8,2 m².
- ✚ 01 locale poubelle d'une superficie de 8,2 m².
- ✚ 01 local de vente de matériels de pêche.
- ✚ 01 poste de garde.
- ✚ 01 local de stockage des déchets.

RESSOURCES HUMAINES

Les différentes activités de la Délégation des Pêches Maritimes d'El Jadida faisant l'objet du présent rapport, sont le résultat des efforts déployés par les ressources humaines attachées aux différents services et entités de cette DPM, chacune dans le champ de ses compétences et attributions, avec un taux d'encadrement de plus de 54 %.

Tableau 2 : Ressources humaines de la DPM d'El Jadida

Entité	Cadre	Agent
DPM d'El Jadida	14	07
Annexe Jorf Lasfar	00	04
PDA de Sidi Abed	01	00
S/DPM d'Oualidia	01	01
Total	16	12

A. ACTIVITE DE PÊCHE

I. Flotte de pêche

a. Flotte immatriculée

A la fin de l'an 2017, la flotte de pêche côtière immatriculée à la DPM d'El Jadida est de l'ordre de 69 navires. Alors que le nombre de barques figurant sur le registre de matricule s'élève à 1 551. Cette flotte est présentée par type d'unité dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Ventilation de la flotte immatriculée à El Jadida par type d'unité

Type d'unité	Nombre
Alguiers	05
Chalutiers	02
Chalutiers-palangriers	01
Chalutiers-senneurs	04
Chalutiers-thoniers	01
Palangriers	10
Palangriers-senneurs	06
Senneurs	40
Canots de pêche artisanale	1 551
Total	1 620

b. Flotte active

b.1. Flotte côtière

Le nombre de navires de la pêche côtière ayant bénéficié d'une licence de pêche au niveau de la circonscription maritime d'El Jadida durant l'année 2017 est de 30 unités illustrées dans le tableau qui suit :

Tableau 4 : La flotte côtière active au niveau de la circonscription maritime d'El Jadida

Catégorie	Licence de pêche	Flotte active	Engins de pêche utilisés
Sardiniers	23	69	Senne coulissante
Chalutiers	04	40	Chalut de fond
Palangriers	03	17	Palangre
Total	30	126	/

b.2. Flotte Artisanale

Au niveau de la circonscription maritime d'El Jadida, la pêche artisanale moyennant des barques en bois est très importante.

En effet, la flotte artisanale active en nombre de 1 378, opère dans le port de pêche d'El Jadida, de Jorf Lasfar, le PDA de Lahdida, de Sidi Abed et plusieurs sites de pêche relevant de cette circonscription. Le tableau suivant en présente la répartition par site :

Tableau 5 : L'état des barques actives dans la circonscription maritime d'El Jadida

Site de pêche	Nombre de canots actifs	Distance d'El Jadida en km	Aménagement
El Jadida	540	-	Port
Lahouira	25	53	Néant
Lahdida	37	45	PDA
Laghouiba	16	40	Néant
Sidi Bouzid	24	04	Plan incliné
My Abdellah	30	12	Néant
Douar Ghadbane	30	15	Néant
Jorf Lasfar	496	20	Port
Sidi Abed	80	32	PDA
Harchane	20	35	Néant
Mrizika	20	48	Néant
Oualidia	60	70	Néant
Total	1 378	-	

II. Actes de gestion

Les actes de gestion de l'ensemble de la flotte artisanale et côtière effectués durant l'année 2017 sont représentés dans le tableau suivant :

Tableau 6 : Les actes de gestion de la flotte de pêche

Acte de gestion	P. Artisanale	P. Côtière
Immatriculation	92	02
Autorisation de Remplacement	-	-
Autorisation de Refonte		02
Duplicata de congé de police délivré	188	-
Congés de police délivrés suite à une ré-immatriculation	12	-
Congés de police délivrés suite à un remplacement	77	-
Congés de police délivrés suite à un changement du port d'attache	04	-
Changements de moteur réalisés	-	-
Installation de moteur	34	-
Mutation de propriété	147	08
Radiation	75	02
Licences de pêche délivrées	1 378	30

III. Production

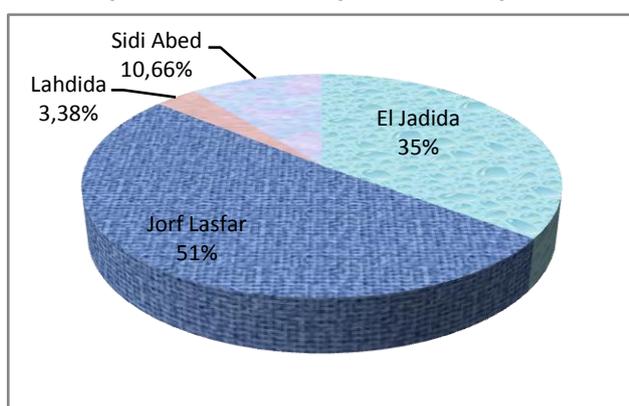
a. Production par site

Au cours de l'année 2017, la production halieutique commercialisée via les halles aux poissons du port d'El Jadida, celui de Jorf Lasfar, des PDA de Sidi Abed et de Lahdida (comme le montre le tableau ci-après), a atteint **35 907 t** pour une valeur de **172 633.11 kDH**, enregistrant ainsi une augmentation de 12 % en poids et de 7 % en valeur par rapport à l'année précédente.

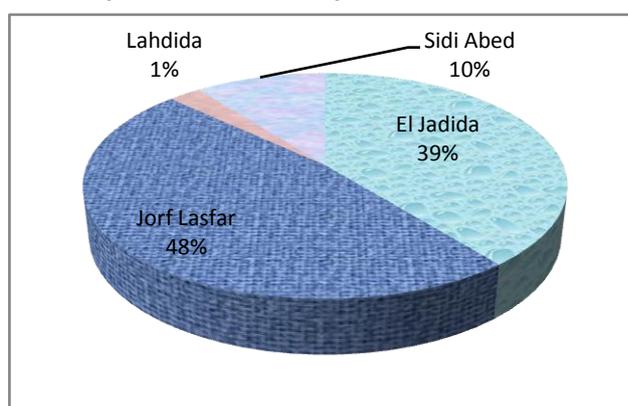
Tableau 7 : La production halieutique au titre de l'an 2017 par halle aux poissons

Site	Poids en t	Valeur en kDH
Port d'El Jadida	12 671	67 776,73
Port de Jorf Lasfar	18 196	82 385,94
PDA de Lahdida	1 213	4 472,66
PDA de Sidi Abed	3 827	17 997,77
Total	35 907	172 633,11

Graphe 1 : Les débarquements en poids



Graphe 2 : Les débarquements en valeur



b. Production par groupe d'espèces

La production halieutique au titre de l'an 2017, ventilée par groupe d'espèce est illustrée par le tableau suivant.

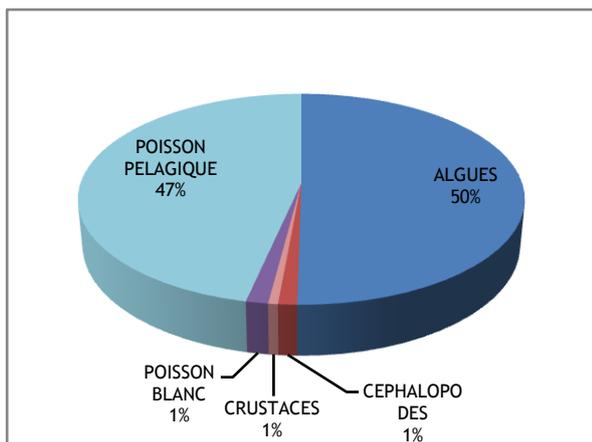
Tableau 8 : Les débarquements par groupe d'espèces au titre de l'an 2017

Groupe d'espèces	Poids en t	Valeur en kDH	% du Poids	% de la valeur
Poisson pélagique	16 721,66	53 989,76	47	31
Algues marines*	18 043,77	68 179,29	50	40
Poisson blanc	499,26	13 721,01	1	8
Crustacés	218,10	12 593,36	1	7
Céphalopodes	423,77	24 149,69	1	14
Total	35 906,56	172 633,11	100	100

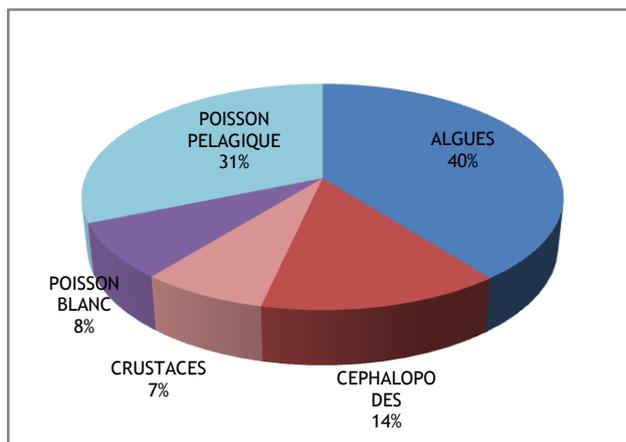
* Correspond aux quantités d'algues humides ayant fait l'objet de débarquements déclarées auprès de cette DPM au titre de l'an 2017 et non taxées par l'ONP (voir activités littorales). La valeur des algues notamment les espèces *spinosum* et *gracilaria* a été estimée sur la base d'un DH le kg d'algues humides.

Les graphiques suivants représentent les apports de la pêche maritime par groupe d'espèces. Les algues marines constituent 50 % du poids total et 40 % de la valeur globale ; suivies par les poissons pélagiques qui forment 47 % et 31 % respectivement du poids et de la valeur. Malgré, les faibles parts en poids des poissons blancs (1 %) et des céphalopodes (1 %), leurs parts en valeur s'élèvent à 8 % pour les premiers et 14 % pour les deuxièmes.

Graphe 3 : Les débarquements en poids



Graphe 4 : Les débarquements en valeur



c. Production par type de navire

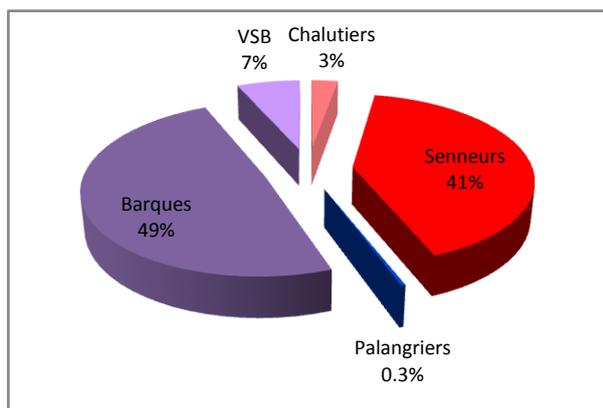
Les apports de pêche sont débarqués par la flotte côtière et artisanale. Une partie provient des «vendeurs sans bateau » ci-après désignés par « VSB ».

Tableau 9 : Les Débarquements par type de navire en 2017

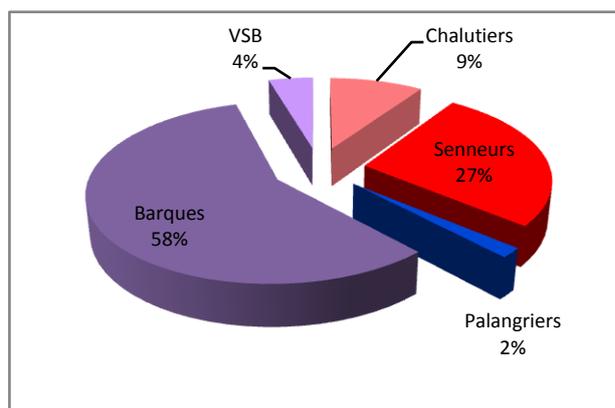
Type de navire	Poids en t	Valeur en kDH
Chalutiers	998	16 385,99
Senneurs	14 819	46 038,37
Palangriers	118	3 052,57
Canots	17 605	99 354,41
Vendeurs sans bateau	2 367	7 801,77
Total	35 907	172 633,11

Les graphiques ci-après présentent les débarquements en poids et en valeur par type d'unité de pêche. Les apports des barques et des senneurs représentent 49 % et 41 % du poids ; et 58 % et 27 % de la valeur respectivement, alors que ceux des chalutiers constituent seulement 3 % du poids et 9 % de la valeur ce qui est dû à la valeur commerciale considérable de leurs captures.

Graphe 5 : Les débarquements en poids

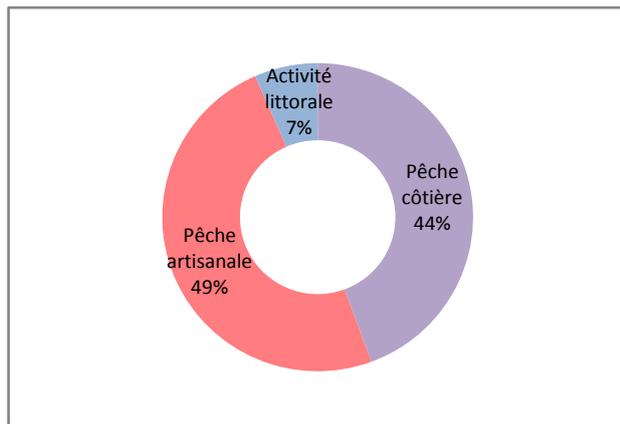


Graphe 6 : Les débarquements en valeur

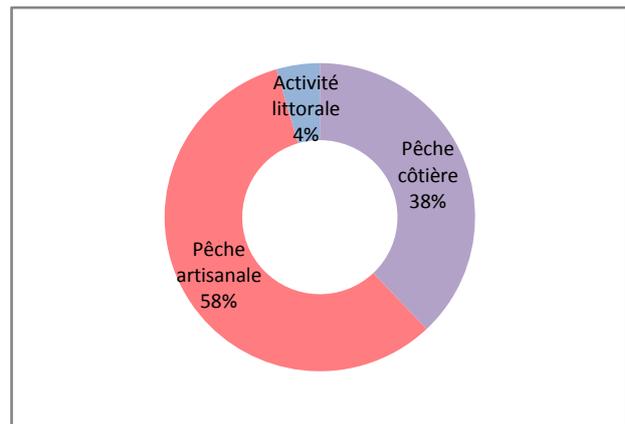


Des représentations graphiques précédentes, on déduit celles ci-dessous montrant la part de la pêche artisanale avec 49 % du poids et 58 % de la valeur, alors que celle de la pêche côtière est de l'ordre de 44 % et de 38 % respectivement du poids et de la valeur. Quant à l'activité littorale, elle ne représente que 7 % des apports et 4 % de leur chiffre d'affaire.

Graph 7 : Les débarquements en poids



Graph 8 : Les débarquements en valeur



d. Evolution de la production

Les tableaux 10 et 11 montrent l'évolution du poids et de la valeur des apports de la pêche maritime au cours des cinq dernières années.

Tableau 10 : Évolution de la Production halieutique en poids par groupe d'espèces depuis 2013

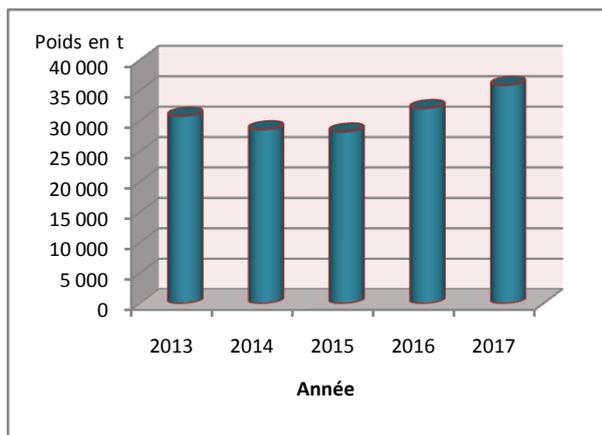
Groupe d'espèces	Poids en t				
	2013	2014	2015	2016	2017
Algues marines	17 477	13 864	12 158	15 982	18 044
Céphalopodes	510	603	233	328	424
Crustacés	364	382	291	231	218
Echinodermes	0	7	18	0	0
Poisson blanc	602	896	809	587	499
Poisson pélagique	11 897	12 872	14 750	14 976	16 722
Total	30 850	28 625	28 260	32 105	35 907

Tableau 11 : Évolution de la Production halieutique en valeur par groupe d'espèces depuis 2013

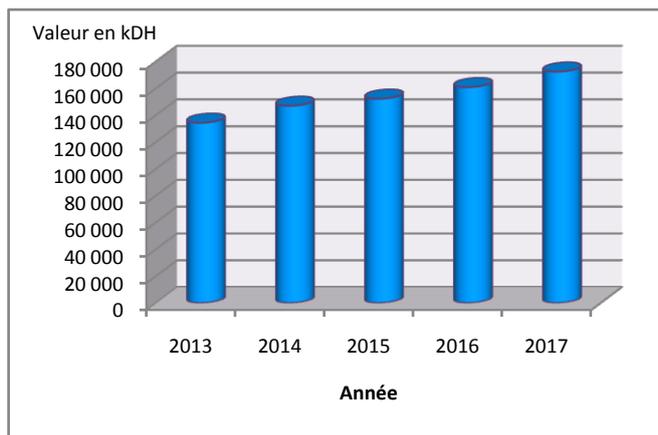
Groupe d'espèces	Valeur en kDH				
	2013	2014	2015	2016	2017
Algues marines	50 083,62	34 888,13	39 252,83	56 577,71	68 179,29
Céphalopodes	15 913,53	27 303,50	10 279,67	16 299,94	24 149,69
Crustacés	7 954,77	11 190,31	14 844,13	11 406,49	12 593,36
Echinodermes	0,00	70,98	181,70	0	0
Poisson blanc	11 998,76	19 154,14	19 258,94	14 348,30	13 721,01
Poisson pélagique	48 549,98	54 548,71	68 613,78	62 421,62	53 989,76
Total	134 500,66	147 155,76	152 431,05	161 054,08	172 633,11

La représentation graphique de cette évolution montre que la production globale a baissé entre 2014 et 2015 ; et a augmenté entre 2016 et 2017 de 12 % en poids et 7 % en valeur.

Graphe 9 : L'évolution en poids depuis 2013



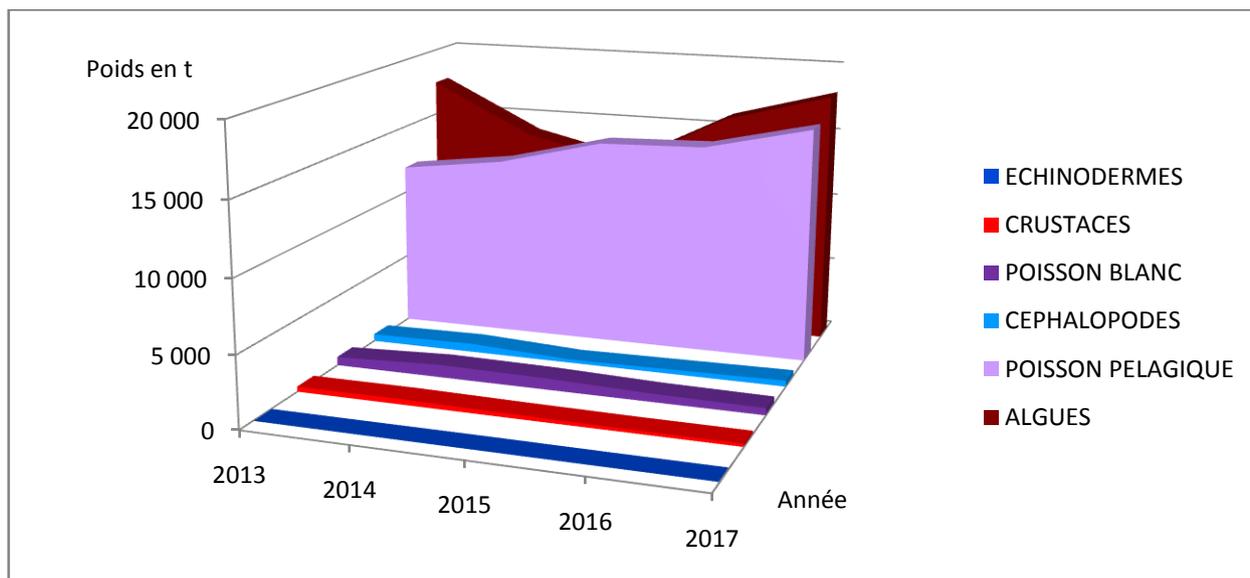
Graphe 10 : L'évolution en valeur depuis 2013



L'évolution des débarquements par groupe d'espèces durant les cinq dernières années permet d'expliquer cette variation et notamment la baisse des captures entre 2013 et 2014. En effet, La quantité des algues marines a nettement diminué de 21 % et 30 % respectivement en poids et en valeur par rapport à 2013 (voir les tableaux 9 et 10), puisque la quantité de l'algue *Gelidium* déclarée a baissé de 35 %, ce qui est dû à la période d'exploitation des algues marines qui a débuté le premier août 2014 et n'a pas pu être prolongée à l'instar de la campagne 2013 (juillet août) et qui a été prolongée jusqu'au 15 septembre 2013. En revanche, les apports des algues marines ont augmenté de 31 % en 2016.

Par ailleurs, l'augmentation de la valeur entre 2013 et 2014 malgré la baisse de la quantité, s'explique par la croissance de la valeur du poulpe de presque 72 % en 2014.

Graphe 11 : L'évolution des captures par groupe d'espèces depuis 2013



Il apparaît que L'évolution des débarquements du poisson pélagique est à l'augmentation continue depuis ces cinq dernières années.

Les céphalopodes sont en nette progression depuis 2015, on note une augmentation de 34 % en poids et 51 % en valeur en 2017.

Les captures du poisson blanc sont à la hausse malgré leur faible part dans la production globale et à la baisse à partir de 2015. Quant aux crustacés, ils sont à la baisse à partir de 2015.

IV. Suivi des plans d'aménagement

a. Suivi de la pêche poulpière

a.1. Flotte active

Dans la circonscription maritime d'El Jadida, le poulpe est ciblé principalement par les canots de la pêche artisanale mais également débarqué par les chalutiers. Au titre de l'an 2017, les unités ayant débarqué le poulpe comptent **762 barques artisanales** et **31 chalutiers** (dont 66 % opèrent généralement en dehors de cette circonscription).

a.2. Repos biologique

Deux périodes de repos biologiques ont été observées le long du littoral national durant l'année 2017 : la première du premier avril au 31 mai et la seconde du 16 septembre au 30 novembre.

a.3. Production par type de flottille

La production de poulpe au niveau des ports d'El Jadida et de Jorf Lasfar au titre de l'année 2017 a atteint **386.29 tonnes** pour une valeur de **22 851 212.50 DH**.

Tableau 12 : Les débarquements du poulpe par type de pêche durant 2017

Pêche côtière			Pêche artisanale			Total		
Nb	Poids kg	Valeur DH	Nb	Poids kg	Valeur DH	Nb	Poids kg	Valeur DH
33	7 176.50	459 213.50	762	279 114.00	22 391 999.00	795	386 290.50	22 851 212.50

La comparaison des données relatives à 2017 avec celles de 2016 montre que la production globale du poulpe a augmenté de 34 % en poids et 51 % en valeur. Cette progression s'explique par l'augmentation du quota alloué à cette circonscription qui est passé de 420 t à 540 t, due à une production élevée et au nombre important de la flotte exerçant cette activité. Par ailleurs, le prix unitaire a également augmenté en raison de la taille du poulpe et de sa qualité.

D'autre part, il y a lieu de signaler que la suspension depuis novembre 2014 des visas des DC de poulpe provenant des sites où l'administration n'est pas représentée, et qui ont été effectuées par les mandataires des patrons de pêche (collecteurs), ce qui donnait lieu à des fraudes et aux déclarations de captures d'origine inconnue. Cette action a eu pour retombées de :

- ✚ Maitriser l'origine et la qualité organoleptique de cette ressource ;
- ✚ Eliminer les doubles déclarations du produit ;
- ✚ Mettre fin à la pêche INN ;
- ✚ Eradiquer les pratiques frauduleuses ;
- ✚ Supprimer la course à la déclaration et l'épuisement du quota pendant les deux premières semaines ;
- ✚ Déclarer les captures réellement débarquées et permettre ainsi aux marins pêcheurs de bénéficier des prestations sociales (CNSS, AMO).

a.4. Contraintes et lacunes

Le plan d'aménagement de la pêche poulpière, géré uniquement par des décisions, est soumis à des faiblesses et contraintes qui entravent sérieusement son suivi notamment dans les cas suivants :

- ✚ Sous déclaration ;
- ✚ Pêche pendant le repos biologique ;
- ✚ Double déclaration des produits ayant été déjà taxés.

b. Suivi de la pêche crevettière

b.1. Flotte active

Au niveau des ports d'El Jadida et de Jorf Lasfar, la pêche de la crevette a été pratiquée par **35 chalutiers côtiers** au cours de l'an 2017.

b.2. Production

Durant l'année 2017, les débarquements de la crevette par les chalutiers côtiers aux ports d'El Jadida et de Jorf Lasfar ont atteint **62,49 tonnes** pour une valeur de **3 666 910.00 DH**.

Tableau 13 : Les débarquements de crevette durant les années 2016 et 2017

Chalutiers		2016	2017
Nombre de navires		37	35
Débarquements	Poids (kg)	70 287,00	62 493.50
	Valeur (DH)	4 229 683,33	3 666 910.00

Les débarquements des crevettes durant cette année ont marqué une diminution de 11 % du poids et de 13 % de la valeur par rapport à 2016.

c. Suivi de la pêche des petits pélagiques

c.1. Flotte active

Au niveau de la circonscription maritime d'El Jadida, les sardiniers ayant débarqué le poisson pélagique en 2017 sont en nombre de **69** en outre de quelques chalutiers, palangriers et barques.

A titre indicatif, le nombre des barques pratiquant la pêche à la senne (Chkada), recensées au niveau de la circonscription est de **54**.

b.2. Production

Les débarquements du poisson pélagique aux ports d'El Jadida et de Jorf Lasfar ont atteint **16 721.66 t** pour une valeur de **53 989.76 kDH** en 2017. Le tableau suivant montre ces débarquements par type d'unité en 2016 et 2017.

Tableau 14 : Les débarquements du poisson pélagique en 2016 et 2017

Type d'unité	2016		2017	
	Poids t	Valeur kDH	Poids t	Valeur kDH
Sardinier	12 880	49 473,75	14 819,04	46 038,37
Chalutier	1 238	9 834,11	650,71	4 491,14
Palangrier	13	126,96	3,92	39,203
Barques	846	2 986,79	1 248,00	3 421,05
Total	14 976	62 421,62	16 721,66	53 989,76

d. Suivi de la pêche des algues marines

d.1. Plan d'aménagement des algues marines

Le Département des Pêches Maritimes a mis en place des mesures d'aménagement visant la préservation des ressources algales et l'optimisation de l'efficacité socio-économique de cette pêche.

Le plan d'aménagement de la pêche des algues marines sur la façade atlantique a été instauré moyennant les textes juridiques suivants :

- ✚ Décret n° 2-01-2726 du 4 juin 2002 fixant les conditions et les modalités de pêche et ramassage des algues marines ;
- ✚ Arrêté n° 1905.10 du 29 juin 2010 réglementant la pêche et le ramassage des algues marines agarophytes dans certaines zones maritimes du littoral atlantique ;
- ✚ Arrêté du Commerce Extérieur n° 1934.10 du 7 juillet 2010 complétant l'arrêté n° 1308-94 du 19 avril 1994 fixant la liste des marchandises faisant l'objet des mesures de restrictions quantitatives à l'importation et à l'exportation.

En outre, à la veille de chaque campagne de pêche des algues marines, le Département Central élabore une Décision qui fixe les mesures d'organisation de la pêche, ramassage, et commercialisation des algues marines : Décision n° 02/17 du 03 juillet 2017.

La circonscription maritime d'El Jadida est concernée par les mesures suivantes :

1. Période de pêche

Conformément à la Décision n°02/17 du 03 juillet 2017, la collecte des algues marines au niveau de l'Atlantique Nord a été ouverte du 05 juillet au 30 septembre 2017.

2. Zoning

La zone II, telle qu'elle est définie dans l'Arrêté n° 1905.10 du 29 juin 2010 réglementant la pêche et le ramassage des algues marines agarophytes dans certaines zones maritimes du littoral atlantique, correspond à la circonscription maritime d'El Jadida. Elle comporte quatre sous zones : PDA de Lahdida (3 sites), Port d'El Jadida (3 sites), Port de Jorf Lasfar (4 sites) et PDA de Sidi Abed (5 sites).

3. Quota de pêche

Le quota de pêche alloué à la zone II est de 4 914 tonnes d'algues reparti comme suit :

- PDA de Lahdida :	630.00 t
- Port d'El Jadida :	957.60 t
- Port de Jorf Lasfar :	1 953.00 t
- PDA de Sidi Abed :	1 373.40 t

4. Effort de pêche

La pêche des algues marines au niveau de la circonscription maritime d'El Jadida se pratique au niveau de 15 sites avec un nombre maximum de 920 barques répartis comme suit :

- Lahdida :	40	- Nichane :	50	- Jorf Lasfar :	30
- Lahouira :	50	- Sidi Bouzid :	80	- Zanga :	40
- Laghouiba :	30	- Moulay Abdellah :	40	- Sidi Abed :	80
- Port d'El Jadida :	80	- Laaouina :	100	- M'rizika :	70
- Sidi Daoui :	50	- Douar Ghadbane :	140	- Sidi Abed :	40

d.2. Préparatifs de la campagne 2017

Dans le cadre des préparatifs de la campagne de pêche des algues marines 2017, cette DPM **soutenue et appuyée par les services du Département de la Pêche Maritime**, a entrepris plusieurs actions en vue d'assurer le bon déroulement de cette campagne conformément au plan d'aménagement et aux procédures en vigueur.

1. Sensibilisation et Encadrement de la population maritime

En adoptant une approche participative, la DPM d'El Jadida a engagé un dialogue sérieux et constructif avec la population maritime et avec ses multiples représentants dans un climat de confiance que l'administration a su gagner en leur offrant la possibilité de débattre et de prendre part activement dans l'élaboration d'une vision partagée ayant comme souci fondamental la préservation de la ressource pour eux et pour les générations futures. Pour ce, il a été procédé à :

- ✚ La tenue de plusieurs réunions de concertation avec les services centraux principalement les services de la Direction de la Pêche Maritime ;
- ✚ L'organisation de réunions et de rencontres avec toutes les administrations concernées ;
- ✚ La programmation d'une série de consultations et de réunions au niveau local regroupant tous les intervenants dans le secteur d'exploitation des algues marines : Profession (coopératives, associations, sociétés d'export ...), représentants du Département Central, Délégation de l'ONP, Commission de la pêche relevant du Conseil Provincial etc...,

C'est un travail colossal et continu de formation, de sensibilisation et de conviction effectué depuis ces trois dernières années qui a fait de tous les représentants de la profession des partenaires de l'administration dans l'application du plan d'aménagement et la sauvegarde de leur patrimoine.

2. Assainissement de la flotte artisanale

A l'instar des deux campagnes précédentes, il a été décidé de permettre à toute la flotte de la pêche artisanale immatriculée à la DPM d'El Jadida et en situation administrative réglementaire d'accéder à la pêche des algues sous réserve de se conformer à la réglementation en vigueur et de déposer un dossier complet.

Cette action a contribué à prévenir et à contrecarrer indirectement la pêche INN en offrant l'opportunité à la flotte et à la population maritime d'opérer dans la légalité d'un côté et de l'autre, en limitant les moyens et les débouchés par lesquels s'écoulaient les algues pêchées frauduleusement.

3. Respect de la traçabilité

Afin d'assurer la traçabilité des algues marines du débarquement à l'export et de lutter contre la pêche INN, les mesures suivantes ont été mises en place :

- ✚ **Evaluation des stocks physiques d'algues marines** : effectuée par des commissions composées des représentants de la DirPM, DPM, ONP, dans les différents locaux de stockage appartenant aux sociétés d'export, de valorisation et aux coopératives, avant et après la campagne d'exploitation des algues marines.
- ✚ **Application de la procédure de déclaration des captures aux des algues marines** : dans le cadre d'un travail conjoint avec les services centraux et ceux de l'ONP, et ce conformément aux orientations du Ministère et en concertation avec tous les intervenants dans ce secteur, une procédure locale de déclaration a été élaborée en prenant en considération toutes les particularités de la pêcherie des algues marines ;
- ✚ **Suivi du quota** : grâce un système de reporting informatisé permettant le suivi quotidien de l'évolution du taux d'épuisement du QG ;
- ✚ **Engagement des différents intervenants** : via la mise en place de cahiers des charges spécifiques pour les coopératives, les sociétés, et leurs représentants.

4. Ramassage des algues à pied

Soucieuse du volet social et dans le cadre de la promotion de l'emploi, la DPM d'El Jadida a organisé l'activité de ramassage des algues à pied. Ainsi, **37** coopératives dont principalement des femmes qui subsistent de cette collecte, ont bénéficié de **1 707** licences de pêche commerciale à pied des algues marines.

La quantité d'algues totale déclarée s'élève à **680.702 t** d'algues sèches soit **12.59 %** de la quantité globale produite toutes espèces confondues.

5. Mesures d'accompagnement

Par ailleurs, les actions susmentionnées ont été accompagnées des mesures suivantes :

Tableau n° 15 : Mesures d'accompagnement

Mesures Entreprises	Partenaires
Mise en place des permanences pour le visa des déclarations des captures par le personnel du service de la pêche maritime	DPM
Renfort primordial des moyens matériels et humains au cours de la campagne des algues marines	DPM/DAGJ
Etablissement de PV d'infraction à la réglementation de la pêche à l'encontre des entités détenant des stocks d'algues marines sans justificatifs de traçabilité	DPM
Mise en place de la logistique nécessaire au niveau des quatre sites de débarquement en étroite collaboration avec l'ONP	DPM/ONP/DA GJ

6. Plan local de contrôle et de suivi de la pêche des algues marines

Cette DPM a mis en place une procédure organisationnelle locale de lutte contre la pêche INN dans toute la circonscription relevant de son commandement, elle consiste en un maintien continu et sans relâche des opérations de veille et de contrôle sur le terrain pendant le repos biologique. A cet égard, tous les

moyens dont dispose cette Délégation aussi bien humains que matériels ont été consacrés à la police de pêche pour la lutte contre les pratiques de pêche non réglementaires et illicites (voir tableau n°15), et ce avant, pendant et après la campagne de pêche.

Tableau n° 16 : Moyens humains et matériels engagés dans le contrôle

Moyens humains	Moyens matériels
Personnel habilité relevant de la DPM et les entités y rattachées soit 12 éléments à terre et 03 en mer	L'ensemble du parc automobile (06) Moyens de communication (GSM, radios VHF) Jumelles, Appareils photos... Zodiac de sauvetage « Sidi Abed »

La contrainte liée aux facteurs temps et espace n'est pas prise en considération, les missions de contrôle s'effectuent de manière continue (24/24 h) de nuit comme de jour y compris les weekends et les jours fériés, et sur l'ensemble de la circonscription.

Le tableau ci-après récapitule les résultats des opérations de contrôle pendant le repos biologique et la campagne d'exploitation des algues marines.

Tableau n° 17 : Infractions liées à la pêche des algues marines

Désignation	Nombre
Nombre de PV d'infractions	06
Quantité d'algues saisie humides	435 kg
Quantité d'algues saisie sèches	1 500 kg
Amendes réglées	01
Poursuites judiciaires	03

Ces actions, ont constitué un message fort transmis à toute la population maritime et à toute personne soucieuse de la pérennité de la ressource sur :

- ✚ La ferme volonté de la DPM de lutter contre la pêche illicite ;
- ✚ La transparence et le sérieux du personnel de la Délégation ainsi que sa compétence et sa polyvalence dans de nombreuses situations ;
- ✚ Les conditions pénibles et rudes du travail de la police de pêche ;
- ✚ Les difficultés et les dangers rencontrés au cours des missions de contrôle.

Ainsi, ces efforts ont abouti à l'adhésion de la quasi-totalité des professionnels à cette vision de la sauvegarde et de la durabilité des algues marines et particulièrement la période du repos biologique qui a été largement respectée.

d.3. Déroulement de la campagne

1. Mesures du plan d'aménagement 2017

Cette campagne a été régie par la Décision n° 2/17 en date du 03 juillet 2017 portant sur l'instauration des mesures d'aménagement de la pêche, le ramassage, la déclaration, le transport et la commercialisation des algues marines et qui sont résumées comme suit :

Tableau n° 18 : Mesures du plan d'aménagement

Période de pêche	Du 05 juillet au 30 septembre
Zone de pêche	« Zone II » Circonscription maritime d'El Jadida
Sites de débarquement	PDA de Lahdida, Port d'El Jadida, Port de Jorf Lasfar et PDA de Sidi Abed
Effort de pêche maximal	920 canots
Quota d'algues alloué	16 380 t d'algues humides
Type de quota	Quota individuel non transférable

Activité de ramassage à pied	819 t d'algues humides soit 245.7 t d'algues sèches
Taux de conversion algues mouillées / sèches	33 %

2. Logistique mise en place

A la veille de la campagne, toute la logistique (moyens humains et matériels) disponible a été mise en place pour le démarrage dans les meilleures conditions possibles :

- ✚ Mise en place des équipes de travail DPM - ONP ;
- ✚ Mobilisation de 06 véhicules ;
- ✚ Préparation des canevas de la pesée ;
- ✚ Installation, par la Délégation de l'ONP, de 02 balances à Lahdida 12 à Jorf Lasfar en outre de 02 ponts bascules, l'un à El Jadida l'autre à Sidi Abed ;
- ✚ Orientation des algues débarquées au port de Jorf Lasfar après une première pesée vers un pont bascule privé pour vérification des poids, et ce en raison du nombre important des balances (12) et l'impossibilité d'assigner un agent à chacune ;
- ✚ Mise en place d'un système de reporting permettant le suivi journalier du quota.

Les DC se sont effectuées selon la procédure locale de déclaration instaurée par cette DPM comme suit :

Tableau n° 19 : Procédure de DC des algues marines

Action	Procédure	Auteur
Accostage	Présentation du registre d'équipage et de son livret maritime ou de sa CIN	Patron
Déclaration de captures	Identification de la barque ; Vérification des papiers de bord et des captures ; Identification de l'espèce ; Pesée du produit ; Etablissement des DC ; Validation et édition de la DC.	DPM, ONP

Cette procédure basée sur la pesée effective et systématique de la production des barques, a mis fin aux pratiques illicites et non réglementaires constatées durant les campagnes antérieures à 2015, chose qui a permis de déterminer les quantités de l'algue *Gelidium* réellement débarquées par la flotte de pêche artisanale en activité dans ce secteur.

Par ailleurs, cette procédure a été consolidée par le suivi des algues au niveau des lieux de séchage. Ainsi, les opérations de transfert (chargement/déchargement) des algues marines ne peuvent être effectuées qu'en présence d'une équipe de la DPM et d'une autorisation préalable. Ce qui a permis de déterminer les quantités exactes d'algues acquises par chaque intervenant dans le circuit de commercialisation.

3. La campagne en chiffre

Le tableau ci-après récapitule des données relatives à la campagne de collecte et de ramassage des algues marines par plongée au titre de l'an 2017.

Tableau n° 20 : La campagne 2017 en chiffre

Nombre de barques ayant présenté des demandes de pêcher les algues	1 100
Nombre de barques ayant déclaré les algues marines	1 090
Nombre de coopératives détenant un contingent à l'export	62
Nombre de sociétés détenant un contingent à l'export	85
Nombre de DC effectuées	10 946
Quantité déclarée d'algues <i>Gelidium sesquipedale</i> humides	15 766.43 t
Soit la quantité d'algues sèches	4 729.929 t
Pourcentage déclaré du quota global alloué	96 %
Chiffre d'affaire calculé sur la base de 4 DH/kg	63 065 720.00 Dh
Soit la quantité d'algues <i>Gelidium sesquipedale</i> sèches	283.622 t

Quantité déclarée d'algues Gelidium spinosum sèches (à pied)	24.75 t
Quantité déclarée d'algues Gracilaria sèches	235.960 t
Quantité déclarée d'algues Gigartina sèches	136.370 t
Quantité totale des algues sèches ramassées à pied	680.702 t

Il est à signaler que vue l'abondance et la bonne qualité des algues dues vraisemblablement au respect du repos biologique, le quota a été épuisé le 27 juillet soit 23 jours après le début de la campagne dont le bilan se résume comme suit :

- ✚ Limitation des sites de débarquements ;
- ✚ Déclaration des captures par le patron de pêche ;
- ✚ Maitrise de l'effort de pêche et des quantités d'algues débarquées (pesée effective et systématique) ;
- ✚ Suivi quotidien du quota et des contingents à l'export ;
- ✚ Association des différents maillons de la chaîne d'exploitation des algues marines par des procurations, contrats ou engagements ;
- ✚ Délivrance de fiches de transport des algues marines du lieu de débarquement au lieu de séchage attestant de leur origine assurant le cheminement des algues marines par les circuits formels de commercialisation ;
- ✚ Maitrise des quantités achetées par les sociétés / coopératives et donc du contingent à l'export ;
- ✚ Saisie des algues d'origine inconnue et répression des sociétés frauduleuses ;
- ✚ Lutte contre l'exploitation des algues marines par les barques non réglementaires ;
- ✚ Respect du repos biologique, dès le premier octobre arrêt de toute activité de ramassage ;
- ✚ Autorisation des coopératives à acquérir plus que leurs contingents à l'export sous réserve de s'engager à céder le surplus aux sociétés détenant des contingents à l'export ;
- ✚ Certification des algues marines à l'instar des autres produits halieutiques via le SI ;
- ✚ Respect de la réglementation et des procédures en vigueur.

d.4. Contraintes et défaillances

- ✚ Le nombre de personnes sur le terrain reste loin d'être suffisant pour assurer le service normal de déclaration et de contrôle en plus de celui intense lié à la campagne des algues marines, et ce au niveau des 4 sites ;
- ✚ La publication de l'avis aux exportateurs des algues brutes et d'agar-agar du MCE, après le démarrage de la campagne (03 août 2017) ;
- ✚ La fixation du prix de référence des algues très tardive a retardé la taxation des captures.

d.5. Faits marquants

En dépit des difficultés sur le terrain, du manque des moyens et de la réticence de certains professionnels, cette campagne, à l'instar de la précédente, a été couronnée de succès en faisant l'objet de plusieurs réalisations majeures à savoir :

- ✚ Abondance de la ressource d'où l'augmentation du quota alloué à cette DPM de 12 % ;
- ✚ Production de meilleure qualité d'où l'augmentation du taux de conversion algues mouillées / algues sèches passant de 28 à 33 % ;
- ✚ Valorisation de la ressource par l'augmentation du prix de 3.75 à 4.00 Dh ;
- ✚ Augmentation de l'effort de pêche de 7.32 %, induisant la création de nombre considérable de postes d'emploi ;
- ✚ Grande satisfaction de la population active dans le secteur de pêche et de collecte des algues ;
- ✚ Adhésion de la quasi-totalité de la population dans la politique de préservation de la ressource et la lutte contre la pêche INN ;
- ✚ Maitrise de l'origine et de la traçabilité du produit tout au long du circuit de commercialisation (pêche - débarquement - séchage - conditionnement et/ou transformation - exportation).

d.6. Evaluation des stocks

Dans le cadre de l'application de la Décision n° 02/17 du 03 juillet 2017 portant sur l'instauration des mesures d'aménagement de la pêche, le ramassage, la déclaration, le transport et la commercialisation

des algues marines ainsi que la procédure locale d'évaluation physique des stocks d'algues élaborée et validée par cette DPM, l'ONP et la Chambre Maritime de l'Atlantique Nord ; quatre commissions mixtes composées des représentants la DPM, de l'ONP et du Département de la Pêche Maritime, ont effectué les 05 au 06 octobre 2017 des tournées d'évaluations des stocks physiques d'algues marines dans les différentes zones de stockage appartenant aux sociétés d'export, de valorisation et aux coopératives.

V. Suivi du carburant détaxé

a. Consommation du gas-oil

Au titre de l'année 2017, la DPM d'El Jadida a délivré **104** cartes gas-oil au profit des navires de la pêche côtière et dont la consommation est illustrée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 21 : Consommation du gas-oil au cours de l'année 2017

Trimestre	Nombre de cartes	Quantité en l	Valeur en dh
1 ^{er} trimestre	30	429 800,00	2 741 117,01
2 ^{ème} trimestre	28	551 193,00	2 817 240,99
3 ^{ème} trimestre	24	376 681,00	2 360 015,65
4 ^{ème} trimestre	22	381 806,00	2 431 205,20
Total	104	1 739 480,00	10 349 578,85

b. Consommation d'essence

La DPM d'El Jadida a délivré **1 449** cartes essence au cours de l'année 2017 au profit des barques de la pêche artisanale et dont le tableau suivant résume la consommation.

Tableau 22: Consommation d'essence au cours de l'année 2017

Trimestre	Nombre de cartes	Quantité en l	Valeur en dh
1 ^{er} trimestre	343	107 513,00	822 564,50
2 ^{ème} trimestre	329	87 480,00	663 048,80
3 ^{ème} trimestre	404	176 572,20	1 295 661,70
4 ^{ème} trimestre	373	119 040,00	925 046,50
Total	1 449,00	490 605,20	3 706 321,50

Par ailleurs, dans le cadre de l'application de la convention tripartite DPM - Administration des Douanes et Impôts Indirectes - ONP et afin de lutter contre le détournement et la consommation abusive du carburant détaxé, cette DPM a procédé à la sanction de 199 barques dont 78 par le retrait provisoire de leurs cartes essence et 121 par un avertissement.

IV. Recettes liquidées

Les recettes liquidées par cette DPM au titre de l'année 2017 ont atteint 597 081,25.00 DH pour 6 401 titres acquittés.

Tableau 23 : Recettes liquidées au titre de 2017

Pêche côtière		Pêche artisanale		Total	
Nombre	Montant en DH	Nombre	Montant en DH	Nombre	Montant en DH
345	167 870,00	6 056	429 211,25	6 401	597 081,25

B. ACTIVITES LITTORALES

I. Aquaculture

La lagune d'Oualidia, d'une superficie de 400 ha, offre un site naturel de grandes potentialités pour la conchyliculture d'espèces lamellibranches telles que la palourde et l'huître creuse.

Les établissements de purification, de conditionnement et d'expédition des coquillages sont en nombre de 4 et sont : TAT ; OSTREA ; Princesse des huîtres ; ROUANE.

L'élevage de l'huître Crassostrea gigas est pratiqué dans 10 parcs répartis le long de la lagune et totalisant une superficie de 21.35 ha. Aujourd'hui, 7 parcs ostréicoles sont actifs et emploient 50 personnes entre permanents et occasionnels.

L'ostréiculture dans la lagune d'Oualidia n'est pas autonome, en effet, elle est tributaire de l'importation des naissains provenant de la France. Le tableau ci-dessous montre la quantité des naissains mis en élevage dans les parcs ostréicoles à la lagune d'Oualidia.

Tableau 24 : Naissains mis en élevage

Parcs ostréicoles	Naissains mis en élevages			Origine
	Nombre	Valeur en DH	Date	
Parc à Huitre n° 001, PARCS OSTREICOLES SAIDI	16 000 kg de paquets d'huîtres demi-élevage	102 217,00	11/01/2017	Les viviers du bassin d'Arcachon - France Moulineau Didier- France
	20 000 tubes garnis de naissains	93 984,00	15/12/2017	
Parc à Huitre n° 007, OSTREA SA	400 000 unités	80 000,00	08/03/2017	France Naissain- France
	500 000 unités	100 000,00	20/09/2017	
Parc à Huitre n° 002, ROUANE	200 000 unités	40 000,00	08/03/2017	France Naissain- France
	300 000 unités	50 000,00	20/09/2017	
Parc à Huitre n° 008, KALI	100 000 unités	25 000,00	08/03/2017	France Naissain- France
	200 000 unités	50 000,00	20/09/2017	
Parc à Huitre n° 010, KINAN MOHAMED BENLARBI	100 000 unités	20 000,00	08/03/2017	France Naissain- France
	150 000 unités	30 000,00	20/09/2017	
Parc à Huitre OUALIDIA HUITRES Sarl	300 000 unités	60 000,00	08/03/2017	France Naissain- France
	500 000 unités	100 000,00	20/09/2017	
Total	- 16 000 kg de paquets - 20 000 tubes de naissains - 2 750 000 unités	751 201,00	-	-

La production des huîtres d'élevage à la lagune d'Oualidia s'élève à 36,83 t pour une valeur de 1 459 160,00 DH.

Alors que la quantité des huîtres adultes en provenance de Dakhla qui sont conditionnées et commercialisées par les quatre unités agréées pour la purification, le conditionnement et l'expédition des coquillages à Oualidia, se chiffre à 276 628 kg pour une valeur de 11 065 120 Dh. Le tableau ci-après illustre la production par établissement.

Tableau 25 : Production d'huitres par unité au titre de l'an 2017

Société	Huitres d'Oualidia		Huitres transférées de Dakhla	
	Poids en t	Valeur en DH	Poids en t	Valeur en DH
Parc à Huitre n° 001, PARCS OSTREICOLES SAIDI	8,67	346 960,00	59,468	2 378 720,00
Parc à Huitre n° 002, ROUANE	3,00	120 000,00	40,660	1 626 400,00
Parc à Huitre n° 007, OSTREA sa	13,90	556 000,00	176,500	7 060 000,00
Parc à Huitre n° 008, KALI	3,55	127 800,00	0	0
Parc à Huitre n° 009, WIFAK	3,00	120 000,00	0	0
Parc à Huitre n° 010, KINAN MOHAMED BENLARBI	0,56	22 400,00	0	0
Parc à Huitre OUALIDIA HUITRES sarl	4,15	166 000,00	0	0
Total	36,83	1 459 160,00	276,628	11 065 120,00

La production de l'activité littorale ramassée et enregistrée à la S/DPM d'Oualidia et le PDA de Sidi Abed en provenance de Jemaa Ouled Ghanem, au titre de cette année, est de l'ordre de 194,28 t pour une valeur globale de 844 940,00 Dh et se répartie comme le montre le tableau 27.

Tableau 26 : Production de l'activité de ramassage par unité au titre de l'an 2017

Société	Moule		Bigorneau		Total	
	Poids kg	Valeur DH	Poids kg	Valeur DH	Poids kg	Valeur DH
TAT	35 150	251 500,00	0	0	35 150	251 500,00
OSTREA	33 600	336 000,00	3 900	46 800,00	37 500	382 800,00
Princesse des huitres	240	2 400,00	0	0	240	2 400,00
DELTA FISH*	0	0	31 880	255 040,00	31 880	255 040,00
Total	68 990	589 900,00	35 780	255 040,00	104 770	891 740,00

* Unité sise à Casablanca

Le tableau ci-dessous résume la production de l'activité du ramassage à pied. Il est à noter que l'exploitation du concombre de mer a été autorisée à titre expérimental.

Tableau 27 : Production de l'activité de ramassage par espèce

Espèce	Quantité en kg	Valeur en DH
Moule	68 990	589 900,00
Bigorneau	35 780	255 040,00
Pied de biche	89 470	2 684 100,00
Concombre de mer	40	1 800,00
Total	194 280	844 940,00

II. Licence commerciale de pêche

Au cours de l'an 2017, cette Délégation a délivré 27 autorisations de pêche sous marine et 1 943 licences de pêche commerciale réparties comme suit :

- ✚ Ramassage des algues marines : 1 754
- ✚ Ramassage de pied de biche : 111
- ✚ Ramassage de concombre de mer : 05
- ✚ Ramassage de crabe verruqueux : 48
- ✚ Pêche à la canne : 25

C. POLICE DE PECHE ET LUTTE CONTRE LA PECHE INN

Le contrôle de la police des pêches intervient à différents niveaux de la chaîne de production des produits de la pêche. Il peut avoir lieu en mer ou à terre, du débarquement aux unités de transformation.

La méthodologie de contrôle et d'inspection liée à la procédure INN instaure trois types de contrôle et d'inspection : contrôle du navire au quai, lors du débarquement, à la halle, et aux sites de pêche. Ces contrôles se font en fonction des indicateurs, sur la base du contrôle orienté, stipulé par la méthodologie de contrôle et d'inspection.

Par ailleurs, des tournées de contrôle sont effectuées régulièrement tout au long de la côte pendant le repos biologique des algues marines.

Chaque opération de contrôle est sanctionnée par l'élaboration de rapports d'inspections (Rapport d'inspection navire, Rapport d'inspection après débarquement, Rapport d'inspection au niveau des quais, rapport d'inspection de l'activité de la pêche).

I. Contrôles réalisés

Au cours de cette année, la Délégation des Pêches Maritimes d'El Jadida a effectué, dans le cadre de la commission relative à la police des pêches, 1 060 opérations d'inspection, et ce conformément à la méthodologie de contrôle et d'inspection de la procédure INN et au plan local de contrôle. Le nombre de navires et barques inspectés au cours de cette année s'est élevé à 500. L'état détaillé de ces inspections figure dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 28 : Les inspections réalisées au niveau de la circonscription maritime d'El Jadida
Au cours de l'année 2017**

Lieu d'inspection	Nombre d'inspections réalisées	Nombre d'unités inspectées
Port d'El Jadida	220	300
Port de Jorf Lasfar	220	200
Halle d'El Jadida	200	-
Halle de Jorf Lasfar	120	-
Sites de pêche artisanale	100	300
Unités à terre	200	40
Total	1 060	840

Au cours de l'année 2017, La cellule des industries de la pêche a effectué **deux** visites d'évaluation physique des stocks des grands crustacés (langoustes et homards) à la veille du repos biologique des grands crustacés, et ce conformément à la loi 39/03.

II. Infractions enregistrées

Ces opérations ont permis l'établissement de **15** procès verbaux de constatation d'infraction à la réglementation des pêches maritimes.

Par ailleurs, une infraction a été également constatée en mer par la Gendarmerie Royale Maritime et qui a fait l'objet d'un P.V. d'infraction.

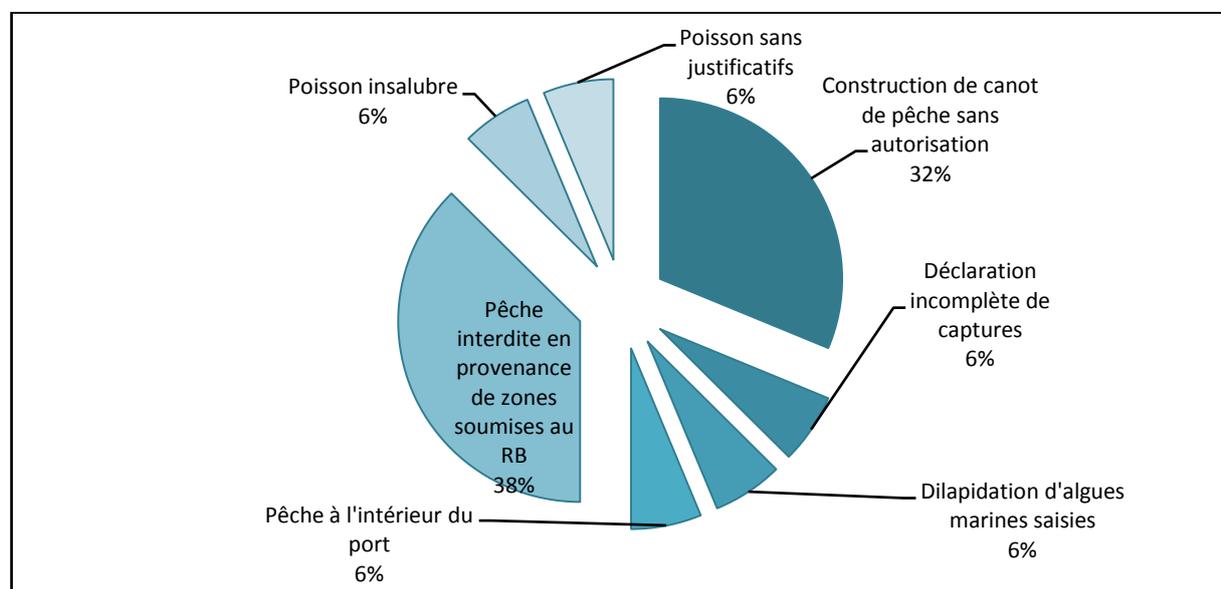
Les infractions constatées relèvent de plusieurs types de délits et sont résumés dans le tableau ci après.

Tableau 29 : Les infractions constatées par type de délits commis

Type de délit	Nombre d'infractions
Construction de canot de pêche sans autorisation	05
Déclaration incomplète de captures	01
Dilapidation d'algues marines saisies	01
Pêche à l'intérieur du port	01
Pêche interdite en provenance de zones soumises au repos biologique	06
Poisson insalubre	01
Poisson sans justificatifs de traçabilité	01
Total	16

La représentation graphique ci-après montre que la pêche interdite en provenance de zones soumises au repos biologique, représente le délit le plus fréquent (38 %), suivi de construction de canot de pêche sans autorisation (32 %).

Graphe 12 : Répartition des infractions par type de délit



III. Suites données aux infractions

Parmi les 16 PV dressés, 06 ont été classés sans suite faute d'identité des contrevenants. Les dix restants ont donné lieu à 06 poursuites judiciaires, 02 transactions, et 02 en cours de traitement comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 30 : Les P.V. d'infractions constatées à El Jadida au cours de l'année 2017

Entité constatant l'infraction	PV de saisie	Dossiers classés sans suite	Poursuites judiciaires	Transaction	Dossiers en cours de traitement	Total
Délégation des Pêches Maritimes	15	06	06	02	01	15
Gendarmerie Royale Maritime	01	-	-	-	01	01
Total	16	06	06	02	02	16

IV. Engins et produits saisis

Les opérations de contrôle de la police des pêches effectuées au cours de cette année ont permis la saisie de divers engins et produits qui ont été soit détruits, soit stockés en attendant leur vente. Le tableau ci-après en donne un aperçu détaillé.

Tableau 31 : Les produits et engins saisis en 2017

Saisis	Nature	Quantité	Destination
Engins	Barques	06	03 déposés à la fourrière de My Abdellah 03 remis à la Gendarmerie Royale
	Bois de construction	5 t	Déposés à fourrière de My Abdellah
Produits de la pêche (en kg)	Algues marines humides	435	355 kg stockés chez la Sté SETEXAM 80 kg stockés au local de la DPM
	Algues marines sèches	1 500	Destruction
	Concombre de mer	02	Remis à la mer à l'état vivant
	Oursin de mer	1 100	Remis à la mer à l'état vivant
	Poulpe	535	Destruction
	Raie	420	Destruction

V. Suivi et contrôle de la pêche INN

A rappeler que la mise en place de ce système a démarré en janvier 2010 (*Décision n° 53/09 du 30/12/2009, Procédure de certification des captures du 30/12/2010, procédure informatisée de certification des captures du 30/12/2010, et Note n° 01/07 du 07/01/2010*). Ce système a été renforcé par la publication de la loi 15-12 relative à la lutte contre la pêche INN le 26 mai 2014.

Il est destiné à certifier les produits débarqués par une flotte de pêche en conformité avec la réglementation en vigueur en matière des pêches maritimes, et qui sont destinés à l'exportation vers les pays de l'Union Européenne.

a. Bilan global chiffré

Durant l'année 2017, la DPM d'El Jadida a visé **33 263** déclarations de captures et validé **100** certificats de captures dans le cadre du suivi lié à la procédure INN.

L'état détaillé des déclarations visées et des certificats de captures validés au cours des cinq dernières années est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 32 : État des DC délivrées et CC validés par cette DPM au cours des cinq dernières années

Nombre		2013	2014	2015	2016	2017
Déclaration du Patron		27 725	25 534	32 904	30 109	33 263
Certificat de captures	<i>Conditionnement de Crustacés</i>	13	64	42	46	28
	<i>Poisson frais</i>	00	00	00	04	00
	<i>Semi-conserve</i>	14	10	06	13	10
	<i>Huile de foie de requin</i>	00	00	03	00	00
	<i>Congélation</i>	00	00	00	00	06
	<i>Conditionnement du Gelidium</i>	00	00	07	51	52
	<i>Agar agar</i>	00	00	00	01	03
	<i>Colagar</i>	00	00	00	00	01
	<i>Annulés</i>	00	01	00	01	01
Total		127	75	58	115	100

b. Déclarations de captures

Le visa des déclarations de captures (DC) des navires et barques de pêche, est assuré par les agents de la DPM dans le cadre d'une permanence quotidienne.

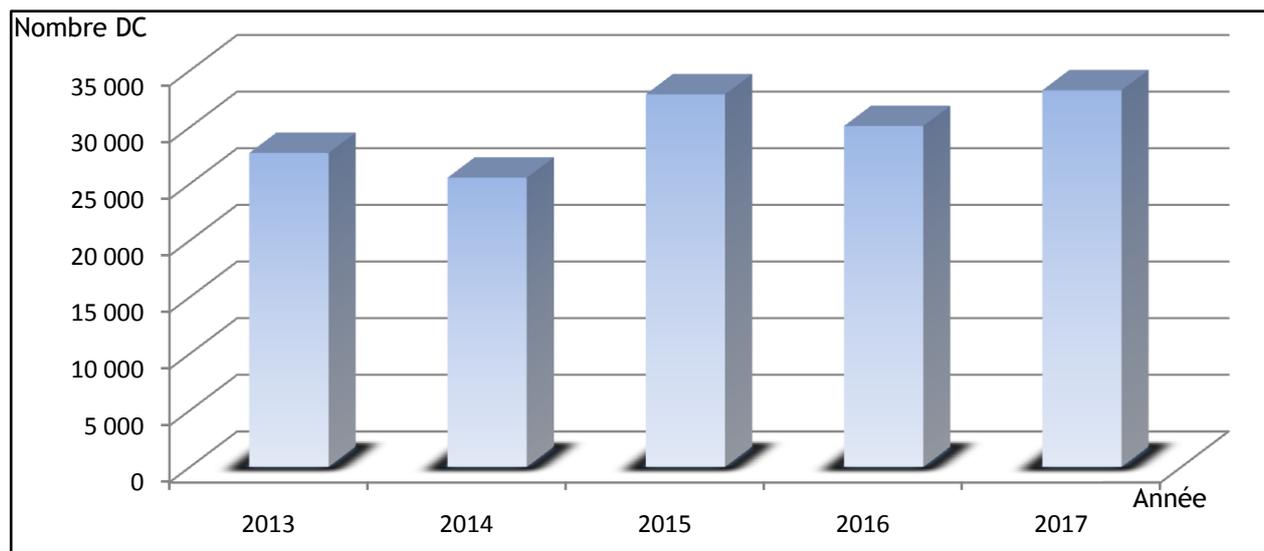
La DPM d'El Jadida a délivré **33 263** DC au cours de l'année 2017, et dont le tableau suivant illustre leur répartition par type de pêche.

Tableau 33 : Les DC visées au cours de l'an 2017

Type de pêche	Nombre de DC visées
Pêche côtière	3 122
Pêche artisanale	30 141
Total	33 263

Le graphe ci-dessous représente l'évolution du nombre de DC visées au cours des cinq dernières années. Il montre des fluctuations d'année en années avec une augmentation de 10.47 % entre 2016 et 2017.

Graphe 13 : L'évolution du nombre de DC visées par cette DPM depuis l'an 2013

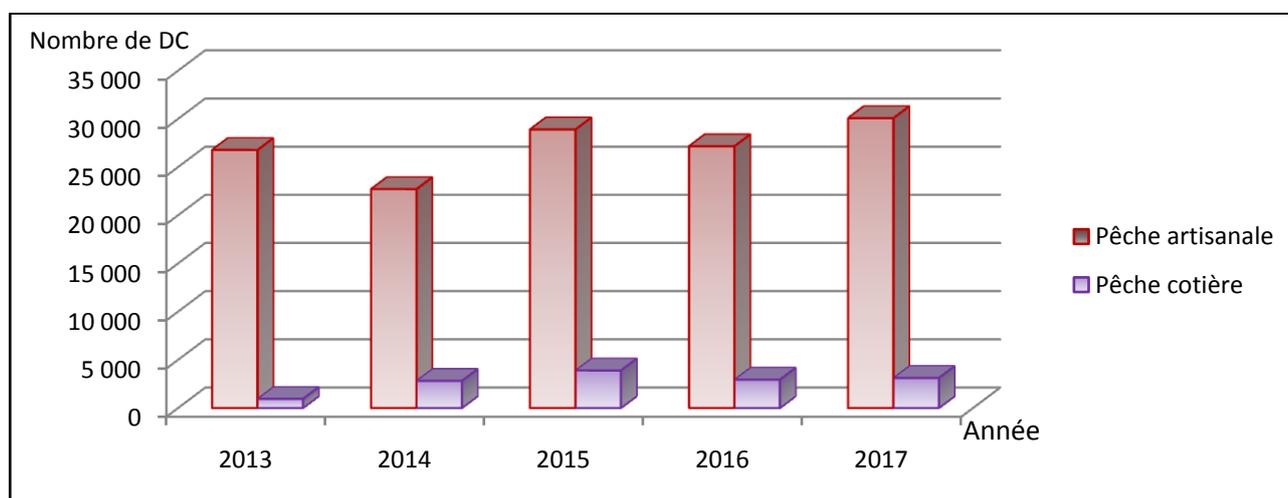


L'état comparatif des DC délivrées par la DPM d'El Jadida durant les cinq dernières années par type d'activité, est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 34 : État des DC visées au cours des cinq dernières années

Type de pêche	2013	2014	2015	2016	2017
Pêche côtière	950	2 820	3 898	2 948	3 122
Pêche artisanale	26 775	22 714	29 006	27 161	30 141
Total DC	27 725	25 534	32 904	30 109	33 263

Graphe 14 : L'évolution du nombre des DC visées par type d'activité au cours des cinq dernières années



L'évolution des DC visées par type d'activité, montre un accroissement continu du nombre des DC de la pêche côtière, et ce depuis l'an 2013 avec une augmentation spectaculaire en 2014 due à la publication de la loi 15-12 relative à la lutte contre la pêche INN interdisant la taxation des produits de la pêche sans déclaration visée par la DPM, cette hausse continue en 2015, cependant, le nombre de DC diminue en 2016 pour augmenter de 6 % en 2017.

Le nombre des DC de la pêche artisanale connaît des fluctuations d'année en année, il a augmenté de plus de 10 % en 2017.

Par ailleurs, des erreurs de saisie peuvent survenir lors des déclarations des captures sur les PDA. Dans ce cas, des rectifications sont réalisées sur le SI.

Durant cette année, **177** rectifications et **05** annulations ont eu lieu suite aux demandes émanant des différents agents en charge des DC et qui sont dues principalement à des erreurs de saisie de : la quantité ; de l'espèce ; du N° d'immatriculation ; de la zone de pêche ; des DC incomplètes...

c. Certificats de captures

La validation des certificats de captures est assurée par la Cellule des Industries de la pêche maritime et se fait durant les horaires de travail habituels.

Jusqu'au 05 décembre 2014, la validation des CC était effectuée au niveau du système informatique S@m@c et ce après la saisie des cessions de captures par les mareyeurs et les demandes d'export par les exportateurs au niveau de S@m@cna. Après la mise en route du système intégré S@m@cv2, tous les actes sont saisis dans un seul et unique site.

Le recours à la certification manuelle a lieu uniquement dans les cas de difficultés à utiliser le système intégré comme : Les DC non synchronisées, problème de connexion, de chargement de données...

La cellule des industries de la pêche a procédé au titre de l'année 2017, à la validation de **100** certificats de captures au profit des établissements de traitement et de conditionnement des produits de la pêche agréés et relevant de cette Délégation ; dont **10** pour la semi-conserve d'anchois, **03** pour l'extraction de l'agar agar, **28** pour le conditionnement et expédition des grands crustacés vivants, **52** pour le conditionnement à l'exportation du Gelidium séché, **01** pour l'exportation du colagar et **06** pour la congélation des céphalopodes.

Tableau 35 : Etat global des CC délivrés en 2017

Certificats de capture validés dans SI	Certificat de captures annulé	Total
100	01	100

Il est à signaler qu'un CC a été dé-validé pour erreur du taux de conversion des algues marines mouillées / algues sèches.

Le tableau ci-dessous montre que le recours à la voie manuelle est en régression en 2012 et 2013, la légère augmentation en 2014 est due essentiellement aux difficultés rencontrées suite au lancement du nouveau SI S@m@cv2. Alors que tous les CC validés manuellement depuis l'an 2015 concernent uniquement les expéditions des algues marines, chose due à l'inadaptation du SI à la certification automatique de cette espèce à l'exception de 2 CC en 2016 qui concernent le poisson frais qui ont été validés manuellement faute de la connexion au SI S@m@cv2. Alors qu'en 2017, les CC ont été validés à 100 % au niveau du SI.

Tableau 36 : Les CC validés au cours des six dernières années

Voie de validation des CC	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Manuelle	06	02	08	07	26	00
SI	106	125	67	51	89	100
Total	112	127	75	58	115	100

Par ailleurs, le nombre total des CC validés a augmenté jusqu'au 2013. Il diminue à partir de 2014, et augmente en 2016 chose due à la l'augmentation des CC des algues marines pour baisser de 13 % en 2017. Le tableau suivant montre la variation des demandes d'export émanant des sociétés de transformation :

Tableau 37 : Variation du nombre de CC entre 2015 et 2017

Société	2015	2016	2017	Variation en %
BRAIJA POISSON	21	23	07	-70
SOMERPIP II	21	23	21	-09
COPRAVE	06	13	10	-23
FROZEN RIO DE ORO	03	00	00	-
ITSASOA EL JADIDA	00	04	00	-
ABORDODELMAR	00	00	06	-
Export des algues séchées / agar agar / colagar	07	52	56	08
Total	58	115	100	-13

Le tableau ci-après représente le poids total exporté par type d'activité via les CC automatiques validés au cours de l'année 2017.

Tableau 38 : Poids total exporté via Les CC

Type d'activité	Nombre de DC	Poids en kg
Conditionnement des grands crustacés vivants	28	60 474.00
Semi-conserve d'anchois	10	25 750.80
Congélation	06	14 430.60
Conditionnement à l'export des algues séchées	52	904 218.15
Extraction de l'agar agar	03	22 703.65
Colagar	01	71 170.01
Total	100	1 098 747,21

D. ACTIVITES DE LA SÉCURITÉ, DU SAUVETAGE ET DE LA PREVENTION DE LA POLLUTION

I. Visites de sécurité

1 402 visites techniques ont été effectuées à bord des unités de pêche réparties selon le tableau ci-après:

Tableau 39 : Visites techniques réalisées au cours de 2017

Type de visite	P. Artisanale	P. Côtière	Total
Visite de mise en service	66	01	67
Visite annuelle	1275	47	1322
Visites occasionnelles, après avaries	00	01	01
DNFA	00	05	05
Visite de partance	07	00	07
Total	1 348	54	1 402

Ces visites sanctionnées par des procès-verbaux ont permis de relever 331 prescriptions, nécessitant la rétention de l'unité jusqu'à exécution des prescriptions ou celles à réparer dans un délai. Ces prescriptions sont réparties comme suit :

Tableau 40 : Prescriptions effectuées en 2017

Nature des prescriptions	Nombre
Hygiène	60
Incendie	32
Sauvetage	90
Machine	50
Sécurité/protection équipage	7
Navigation	40
Coque	20
Communication	22
Pollution	10
Total	331

Tableau 41 : Evolution des visites de sécurité depuis l'an 2013

Type de visite	2013	2014	2015	2016	2017
Visites annuelles	1020	1080	1295	1153	67
Visites de constatation	00	00	02	07	1322
Visites occasionnelles et après avaries	09	2	31	02	01
DNFA	00	00	04	09	05
Visites de mise en service	14	6	12	42	07
Total	1043	1088	1 340	1 213	1 402

II. Construction navale

02 navires étaient en cours de construction au cours de l'année 2017 dont 01 a été mis en service. Un rapport de constatation hebdomadaire de l'avancement des travaux de construction est établi à toutes fins utiles.

Aussi, des visites de suivi de construction ont été effectuées pour 76 barques remplacées conformément à la réglementation en vigueur.

En outre, le service a assuré le suivi de réparation et de maintenance de 12 navires de pêche côtière et de 305 barques de pêche artisanale hissées au chantier naval.

III. Avis aux navigateurs

Le service de la sécurité de la navigation et de la prévention de la pollution maritime a diffusé au titre de l'année 2017, 16 avis aux navigateurs concernant les dangers liés aux conditions météorologiques et les zones interdites à la navigation.

Il convient de signaler que cette Délégation reçoit quotidiennement les bulletins météorologiques émanant de la Direction Nationale de la Météorologie (DNM). A cet effet, la diffusion des avis aux navigateurs relatifs aux conditions météorologiques défavorables a donné lieu à 29 jours de suspension de ravitaillement en carburant pour les canots de pêche au titre de l'année 2016.

IV. Sauvetage des vies humaines en mer

08 opérations de recherche et de sauvetage en mer étaient réalisées durant l'année 2017 permettant ainsi de sauver 35 vies humaines et d'assister 07 unités

Tableau 42 : Répartition des événements de mer en 2016 selon les causes

Nature de l'événement	Nombre
Panne moteur	04
Imprudence des navigateurs	03
Indéterminées	01
Total	08

L'analyse des causes des événements de mer fait ressortir qu'elles sont réparties entre pannes des moyens de propulsion (moteurs) et imprudence des navigateurs.

Ce service a procédé également à plusieurs actions de sensibilisation des marins à bord des navires et surtout des canotiers de l'importance du respect des règles générales relatives à la sécurité maritime et la lutte contre la pollution en mer.

Cette Délégation dispose d'une vedette dénommée « DOUKKALA » dédiée aux opérations de recherche et de sauvetage des vies humaines en mer.

Il y a lieu de noter que des sorties hebdomadaires de l'unité de sauvetage sont effectuées pour des essais des machines et des appareils de navigations.

Il est à signaler que ladite vedette a subi un arrêt technique durant cette année afin d'améliorer son état technique et a été hissée en cale sèche le **27/04/2017**. Les travaux ont commencés le même jour et ont été achevés le **03/07/2017**.

Tableau 43 : Evolution des événements de mer depuis l'an 2013

Type d'unité	2013	2014	2015	2016	2017
Chalutier	01	00	01	01	01
Palangrier	02	02	00	01	02
Sardinier	01	00	01	01	00
Canot	02	03	00	00	04
Plaisancier	01	00	01	02	00
Hauturier	00	02	00	00	00
Autre	01	01	01	00	01
Total	08	08	04	05	08

Tableau 44 : Evolution des vies humaines perdues et sauvées depuis l'an 2013

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Vies perdues	05	00	02	00	04
Vies sauvées	17	34	35	54	35

V. Prévention de la pollution

Des actions de sensibilisation sur la pollution marine et ses effets néfastes sur la faune et la flore marines sont menées lors des visites techniques en vue d'inciter les marins à la collecte des ordures et des hydrocarbures à bord et de les conserver jusqu'à l'arrivée au port pour les évacuer dans les installations de réception.

Par ailleurs, et conformément à la loi 12.03 et ses décrets d'application relatifs aux Études d'Impact Environnemental et dont le Secrétariat d'Etat Chargé de la Pêche Maritime est représenté au sein des Comités Provinciaux E.I.E, Le SNPP siège au sein de ces Commissions afin d'examiner les projets de construction de diverses unités industrielles et la délivrance par la suite par les Services Provinciaux relevant du Ministère de l'Intérieur du Certificat d'Acceptabilité Environnemental au profit des unités qui répondent aux conditions et exigences fixées par la loi pour la protection de l'environnement.

Ainsi, au titre de l'année 2017, le Service SNPP a pris part à **47** comités EIE, pour l'examen de projets industriels, dont **31** ont bénéficié d'autorisations d'acceptabilité environnementale.

E. ACTIVITÉS DES INDUSTRIES DE LA PÊCHE MARITIME

I. Unités de valorisation des produits de pêche

La circonscription maritime d'El Jadida compte un capital industriel composé de 11 établissements agréés pour les activités de traitement et de conditionnement des produits de la pêche et classés selon les branches d'activités suivantes :

Tableau 45 : Etablissements à terre dans la circonscription maritime d'El Jadida

Branche d'activité	Nombre d'unités
Conditionnement et expédition des grands crustacés vivants	01
Conditionnement et expédition des grands crustacés vivants et conditionnement et éviscération du poisson à l'état frais	01
Semi-conserve d'anchois	01
Conditionnement et expédition des mollusques bivalves vivants	05
Conditionnement et congélation des produits de la pêche	03
Total	11

II. Production des unités à terre

La production réalisée au titre de l'an 2017 par les unités industrielles sises à la circonscription maritime d'El Jadida a atteint **529,783 t** pour une valeur de **32 375 348,80 DH**. L'état chiffré réparti entre le marché local et l'export, est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 46 : Production totale réalisée par les établissements agréés au titre de l'année 2017

Type d'activité	Local		Export		Total	
	Quantité (t)	Valeur (DH)	Quantité (t)	Valeur (DH)	Quantité (t)	Valeur (DH)
Conditionnement des grands crustacés vivants	2,607	415 320,000	66,234	6 556 034,000	68,841	6 971 354,00
Semi-conserve	0,000	0,00	25,860	7 243 000,00	25,860	7 243 000,00
Congélation des céphalopodes	41,266	4 879 558,80	0,000	0,00	41,266	4 879 558,80
Congélation de poisson	4,690	108 866,00	0,000	0,00	4,690	108 866,00
Conditionnement des coquillages	360,247	12 126 610,00	28,879	1 045 960,00	389,126	13 172 570,00
Total	408,810	17 530 354,80	120,973	14 844 994,00	529,783	32 375 348,80

III. Emploi dans les établissements des industries de la pêche (par sexe)

Le nombre des emplois générés par les établissements de valorisation des produits de la pêche agréés relevant de cette Délégation, est estimé à **36** ouvriers permanents et **71** saisonniers.

IV. Mise en conformité de la filière pêche

a. Visite de mise en conformité

Au cours de l'année 2017, une demande d'agrément sur le plan sanitaire conformément à la loi 28/07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires promulguée par dahir n°1-10-08 du 26 safar 1431 (11 février 2010) et à ses textes d'application, a été déposée à cette DPM, par conséquent une visite technique d'évaluation des conditions hygiéniques et d'équipement a été effectuée par la commission mixte (DPM/ONSSA).

Par ailleurs, et dans le cadre de la mise en conformité de la filière pêche avec la réglementation sanitaire nationale et les exigences des principaux marchés, il a été procédé au titre de l'année 2017, à 12 visites techniques d'évaluation sanitaire auprès des :

- ✚ Infrastructures portuaires de débarquements et de commercialisation des produits de la pêche ;
- ✚ Halle aux poissons, bassin et quais de débarquement des captures ;
- ✚ Etablissements de traitement et de conditionnement des produits de la pêche.

Tableau 47 : Récapitulatif du programme de mise en conformité de la filière pêche

Entité	Visite d'agrément / autorisation	Visite d'évaluation
Etablissements industriels	01	07
Halle aux poissons	00	01
Navire de pêche	11	00
Total	12	08

b. Mareyage

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi 14-08 et de ses textes d'application relative à l'exercice de l'activité de mareyage, cette Délégation a traité, au 31/12/2017, 150 dossiers de demande d'autorisations d'exercice de l'activité de mareyage et a délivré 139 cartes mareyeur.

Tableau 48 : Etat du suivi des demandes de cartes mareyeur

Document	Personne physique	Personne morale	Coopérative	Total
Cartes mareyeurs	15	43	92	150
Extraits de cartes	00	00	03	03

F. GESTION DES GENS DE MER

L'activité socioprofessionnelle maritime à El Jadida concerne deux segments : L'emploi maritime et la formation maritime.

I. Emploi maritime

a. Inscription maritime

Le nombre des marins inscrits à la DPM d'El Jadida a atteint **6 969** marins dont :

- ✚ 2 619 inscrits à la pêche côtière dont une femme ;
- ✚ 4 350 inscrits à la pêche artisanale dont 04 femmes.

b. Marins actifs

Le nombre de marins marocains actifs est de **5 827** embarqués dont :

- ✚ 1 726 à bord des unités de la pêche côtière ;
- ✚ 4 101 à bord des canots de pêche artisanale.

c. Mouvements des marins

c.1. Pêche côtière

- ✚ Marins marocains : 1 995
- ✚ Officiers marocains : 283 dont une femme

c.2. Pêche artisanale

- ✚ Marins canotiers : 4 930

c.3. Vedette de sauvetage

- ✚ Marins : 03
- ✚ Officiers : 04 dont une femme

d. Dérogations

Le nombre de dérogations renouvelées au cours de l'année 2017 a atteint **261** réparties selon la fonction exercée comme suit :

Tableau 49 : Dérogations délivrées en 2017

Fonction	Nombre
Patron	49
Second Patron	68
Mécanicien	63
Second mécanicien	81
Total	261

e. L'emploi au niveau des autres activités annexes

Les emplois directs et indirects générés par les différentes activités annexes à la pêche maritime sont répartis comme suit :

Tableau 50 : État du nombre d'emplois générés en 2017

Catégorie	Nombre d'emplois permanents et saisonniers	
	Femme	Homme
Pêcherie des algues marines	3 000	7 000
Aquaculture	05	45
Industrie de la pêche	48	59
Mareyeurs	05	254
Chantiers navals	-	40

II. Formation maritime

Durant l'année 2017, 140 marins pêcheurs ont bénéficié des différentes prestations fournies par le centre de formation maritime annexe d'El Jadida qui relève de l'ITPM de Safi, répartis selon le tableau suivant :

Tableau 51 : Cycles de formation au cours de l'année 2017

Type de formation	Matière/niveau	Période	Bénéficiaires
Formation de base en matière de la sécurité maritime	- Lutte contre l'incendie - Sauvetage et survie	Du 13/02/2017 Au 17/02/2017	34
	- Les premiers soins	Du 27/02/2017 Au 03/03/2017	43
Alphabétisation fonctionnelle	Niveau qualification	Année 2017	29
Vulgarisation	Sauvetage et survie	09/11/2017	17
	Réglementation maritime	07/12/2017	17
Total			140

Il y a lieu de signaler que les 77 marins ont obtenu leurs certificats de base en matière de la sécurité maritime alors que ceux bénéficiant de l'alphabétisation fonctionnelle passeront les évaluations en 2018.

III. Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS)

- ✚ Nombre de barques affiliées à la CNSS : **1 334**
- ✚ Nombre de marins immatriculés à la CNSS : **4 350**
- ✚ Nombre de feuilles de décompte déposées à la CNSS durant l'année 2017 : **2 530**

IV. Accidents de travail

Le nombre d'accidents de travail constatés au cours de l'année 2017 s'élève à **10** dont 09 lors d'un

nauffrage d'un chalutier.

Tableau 52 : Etat des accidents de travail survenus au cours de l'an 2017

N°	Date	Type navire	Fonction	Lieu	Causes	Conséquences	ITT/J	
1	22/08/17	Chalutier	Patron	en mer	Naufrage suite à un abordage	Troubles psychologiques et neurologiques	60	
2			Sd/Méc					
3			Matelot					
4			Matelot					
5			Matelot					
6			Matelot					
7			Matelot					
8			Méc			Porté disparu		-
9			Matelot			Porté disparu		-
10	24/12/17	Chalutier	Matelot	pont	Matériel de pêche	Traumatisme à la main droite	40	

V. Antenne médicale

Le bilan de l'activité de l'antenne médicale au titre de l'année 2017 est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 53 : Bilan des activités de l'antenne médicale en 2017

Désignation		Nombre
Consultations	Médecine de Soins	520
	Médecine d'aptitude	1 170
	Soins Paramédicaux	518
	Total	2 208

G. BILAN DES PROJETS ET PROGRAMMES

I. Projets et actions réalisés

- ✚ Evaluation des stocks physiques d'algues marines effectuée par des commissions composées des représentants de la DPMA, DPM et ONP, dans les différentes zones de stockage appartenant aux sociétés d'export, de valorisation et aux coopératives, (du 05 au 06 octobre 2017).
- ✚ Instauration d'une procédure locale de déclaration du poulpe et suspension des visas des DC de poulpe provenant des sites où l'administration n'est pas représentée, et qui sont effectuées par les mandataires des patrons de pêche dans l'optique de contrecarrer la pêche INN et mettre fin aux fausses déclarations ;
- ✚ Qualification des marins pêcheurs de deux groupes de 34 et 43 marins opérant dans la pêche côtière, qui ont validé la totalité des modules de la formation par apprentissage, conduisant à l'obtention du certificats de base en matière de la sécurité maritime. En outre, 34 marins opérant dans la pêche côtière et la pêche artisanale ont bénéficiée de cours de vulgarisation en matière de sauvetage, survie et réglementation maritime.
- ✚ Entretien et aménagement des locaux de la DPM et de l'annexe administrative de Jorf Lasfar ;
- ✚ Mise à niveau de l'antenne médicale dans le cadre du programme d'appui de l'UE ;
- ✚ Entretien et mise à niveau du parc automobile ;
- ✚ Aménagement du parking réservé à la DPM ;
- ✚ Entretien des équipements de radiocommunication du centre de sécurité.

II. Projets et actions en cours

- ✚ Opération de généralisation de la couverture sociale aux marins pêcheurs artisans ;
- ✚ Alphabétisation fonctionnelle pour un groupe de 29 pêcheurs pour l'obtention du niveau de qualification, passeront les évaluations en 2018.
- ✚ **Elaboration d'une procédure de déclaration des algues marines dans le cadre d'un travail conjoint avec les services centraux et l'ONP, et ce conformément aux orientations du Département et en concertation avec tous les intervenants dans ce secteur (la Chambre Maritime de l'Atlantique Nord coopératives, associations professionnelles, sociétés d'export et de transformation) ;**
- ✚ Réorganisation des services, redéfinition et réattribution des tâches et élaboration des procédures de travail pour chaque service ;
- ✚ Acquisition des équipements médicaux de base et du matériel bureautique pour l'antenne médicale dans le cadre du programme d'appui de l'UE.

III. Projets et actions programmés

- ✚ Construction de 252 boxes de stockage d'essence qui font défaut au port d'El Jadida ;
- ✚ Achat de mobilier et matériel pour l'annexe du Jorf Lasfar ;
- ✚ Acquisition d'une enseigne signalétique pour la S/DPM d'Oualida.
- ✚ Equipement des locaux administratifs du PDA de Lahdida ;
- ✚ Acquisition de matériel informatique pour couvrir les besoins de la DPM ;
- ✚ Entretien et aménagement des locaux du centre de sécurité.

CONCLUSION

De ce qui précède, et d'après les indicateurs clés du secteur de la pêche maritime au niveau de la circonscription maritime d'El Jadida au titre de l'an 2017, il est à retenir que la production halieutique a enregistré une augmentation de 12 % en poids et de 7 % en valeur par rapport à l'année précédente.

L'amélioration de ces indicateurs est due à la mise en place de la stratégie halieutis dont l'objectif est de faire de la pêche maritime un véritable moteur de croissance pour l'économie nationale.

En effet, depuis le lancement du plan et à travers ses trois axes à savoir : durabilité, performance et compétitivité ainsi que leurs déclinaisons, le secteur dresse un bilan positif et ce, grâce à tous les intervenants qui se sont beaucoup investis et qui ont conjugué leurs efforts afin de concrétiser cette vision et d'atteindre les objectifs escomptés.